



Prix du bénévolat appuyé par l'employeur

Soumettre une candidature

Prix de reconnaissance de l'action bénévole à Montréal

Le CABM souhaite remettre chaque année, à compter d'avril 2018, des prix de reconnaissance de l'action bénévole. Cette reconnaissance a pour but de souligner et de mettre en valeur les meilleures pratiques, les nouvelles tendances et les contributions innovantes à l'action bénévole de divers acteurs montréalais.

Ce guide vous aidera à préparer la mise en candidature pour le Prix du bénévolat appuyé par l'employeur. ***Veillez noter que dans le présent document, les termes employés pour désigner des personnes sont pris au sens générique; ils ont à la fois valeur d'un féminin et d'un masculin.***

Critères de soumission et processus d'évaluation généraux

Critères de soumission

- Le groupe candidat avoir accompli des activités de façon bénévole, c'est-à-dire sans avoir été rémunéré pour ces activités.
- Le groupe candidat doit avoir accompli les activités bénévoles sur une base volontaire, et non dans le cadre d'un programme scolaire ou d'un programme de réinsertion sociale.
- Le groupe candidat doit avoir exercé la ou les activités de bénévolat pour lesquels ils sont mis en candidature à Montréal seulement.
- Toutes les mises en candidatures doivent être déposées par des organismes membres du CABM au moment du dépôt et ce, jusqu'à la remise des prix.

- Le groupe candidat ne peut pas présenter sa propre candidature.
- Le groupe candidat doit donner son consentement à sa mise en candidature.
- L'organisme proposant ne peut proposer qu'une seule candidature par catégorie.
- Un groupe candidat ne peut recevoir plus d'un prix.
- Les soumissions de candidature se font par le formulaire en ligne sur le site du CABM. Aucune candidature ne sera acceptée par courriel ou par la poste.
- Toutes les candidatures devront être accompagnées d'au moins une lettre d'appui (trois maximum) rédigée par un ou des personnes qui ont une connaissance directe de la contribution du groupe candidat. Les lettres d'appui doivent donner des exemples témoignant d'une ou des action-s bénévoles du groupe candidat. Elles doivent avoir une longueur maximale de deux pages (1000 mots). Les lettres d'appui signées doivent faire état des réalisations bénévoles du groupe candidat. Elles ne peuvent pas être soumises par des membres de la famille du groupe candidat ni par la personne qui soumet la candidature.
- Les membres du comité de sélection ne peuvent présenter aucune candidature.
- Les personnes qui travaillent bénévolement dans des organisations politiques, syndicales ou professionnelles sont exclues.
- Une personne ou un organisme qui présente plus d'une candidature doit soumettre, pour chacune des candidatures, des documents dont le contenu a un caractère particulier et exclusif.
- Une candidature ne peut être soumise à titre posthume.
- Aucune candidature ne sera acceptée après le **31 janvier 2018**.

Processus d'évaluation

Le processus d'évaluation des candidatures se fait en trois étapes :

1. L'équipe du CABM vérifie l'admissibilité des candidatures.
2. Un jury, par catégorie, composé d'une majorité de personnes indépendantes du CABM, évalue les candidatures selon les critères d'évaluation et détermine trois finalistes.
3. Le conseil d'administration du CABM détermine le groupe lauréat dans chaque catégorie parmi trois finalistes.

Description et critères de la catégorie Prix du bénévolat appuyé par l'employeur

Ce prix vise à reconnaître une entreprise du secteur privé, public ou parapublic qui a réalisé avec ses employés une ou plusieurs activités bénévoles de groupe innovantes, à Montréal, dans un ou plusieurs organismes membres du CABM ET/OU qui a adopté les meilleures politiques ou pratiques pour promouvoir le bénévolat auprès de ses employés.

Critères d'évaluation

1. **Nature de la contribution** (10 points)

Description des activités et/ou des politiques et pratiques mises en place pour favoriser l'engagement bénévole des employés.

2. **Portée** (dimension quantitative) (20 points)

Description de l'ampleur de l'activité : nombre de personnes impliquées, nombre de personnes touchées, durée de l'activité, quantité de services rendus, etc.

ET/OU

Description de l'impact des politiques et pratiques : nombre d'employés sensibilisés, nombre d'employés recrutés, le taux de rétention des employés pour le bénévolat, etc.

3. **Retombées** (dimension qualitative) (20 points)

Description des effets durables sur une clientèle, un milieu, un environnement, un paysage, une communauté et confirmation de la pérennisation de l'action.

ET/OU

Description des effets durables sur les employés et confirmation de la pérennisation des politiques et des pratiques internes.

4. **Innovation** (25 points)

Le caractère innovateur de l'activité et/ou des politiques et pratiques correspond à la définition suivante élaborée par le Réseau québécois en innovation sociale :

"Une innovation sociale est une nouvelle idée, approche ou intervention, un nouveau service, un nouveau produit ou une nouvelle loi, un nouveau type d'organisation qui répond plus adéquatement et plus durablement que les solutions existantes à un besoin social bien défini, une solution qui a trouvé preneur au sein d'une institution, d'une organisation ou d'une communauté et qui produit un bénéfice mesurable pour la collectivité et non seulement pour certains individus. La portée d'une innovation sociale

est transformatrice et systémique. Elle constitue, dans sa créativité inhérente, une rupture avec l'existant."

5. **Inspiration** (25 points)

Le groupe candidat a inspiré, stimulé et/ou influencé d'autres entreprises : a rendu son expérience ou ses connaissances disponibles pour d'autres; a mis en place des moyens pour permettre la répétition ou la reproduction de son expérience ou de ses connaissances.

